

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 mars 2020 à 20H30**

*Etaient présents* : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT - Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Cécile MERY - Céline SAUCET

Absent : Henri HÉRON

Excusées : Romain BURON (pouvoir à Mme DUTERTRE),

Secrétaire : Thierry GRÉMILLON

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2020**

Sans aucune observation, le compte rendu de la réunion du 24 février est adopté à l'unanimité.

**VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

VOTE les subventions suivantes :

OCCE Coopérative scolaire de Nogent-St Georges	400.00 €
Association des Parents d'élèves de Nogent-St Georges	100.00 €
La Patriote de Bonnétable	100.00 €
Association des ACPG et AFN de St Georges du Rosay	70.00 €
AFM Téléthon Délégation de la Sarthe	50.00 €
ADAPEI de la Sarthe	50.00 €
Souvenir français	20.00 €
Ecole Bonnétable classe ULis	530.00 €
Association Véhicule Military Sarthe	250.00 €
<i>Compte 6574</i>	<b>1 570.00 €</b>

PREND NOTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020

**VOTE DES CONTRIBUTIONS 2020**

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les contributions 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE les contributions suivantes :

Communauté de Communes de Maine Saosnois (Service instructeur ADS)	1500,00 €
Mutualisation du CCAS avec la ville de Bonnétable	500,00 €
Association des Maires et Adjointes de la Sarthe	125,90 €
A.S.R. Huisne Vive-Parente droits de rive (estim.)	100,00 €
Contribution financière au service commun de voirie de la communauté de communes	1500.00 €
<i>crédit de réserve</i>	<i>274,10 €</i>
<i>compte 6558</i>	<b>4000,00 €</b>

PREND NOTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Madame le Maire fait part au conseil municipal, de l'état de notification des taux d'imposition 2020 communiqué par la Direction Départementale des Finances Publiques, et du produit fiscal attendu en maintenant les taux d'imposition tels que notifiés dans l'état 1259.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, par 9 voix POUR le maintien des taux et 0 voix CONTRE :

- DECIDE le maintien des taux d'imposition votés en 2019.
- VOTE les taux d'imposition 2020 comme suit :

<i>Nature</i>	<i>Taux 2017</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2020</i>	<i>Taux votés pour 2020</i>	<i>Produit fiscal attendu 2019</i>
Taxe d'habitation	19.33	417 300	<b>19.33</b>	80 664
Taxe foncière (bâti)	15.03	274 500	<b>15.03</b>	41 257
Taxe foncière (non bâti)	23.02	112 700	<b>23.02</b>	25 944
			<b>TOTAL</b>	<b>147 865</b>

- CHARGE Madame le Maire de les notifier à la Sous-Préfecture de Mamers et au Service de la fiscalité directe locale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget exposé par Madame le Maire au conseil municipal, il est proposé d'adopter le budget communal 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, par 9 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- ADOPTE le budget communal 2020, voté en équilibre en section de fonctionnement pour **399 041 €** et en section d'investissement pour **282 191 €**.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – Budget Assainissement**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent d'exploitation de 12 678.88
- un déficit d'exploitation de

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice	
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT CUMULE, (déficit)	- 2 430.18
RESTE A REALISER EN DEPENSES	- 24 316.00
RESTE A REALISER EN RECETTES	13 812.00
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT (excédent)	8 073.82

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2 430.18

Section d'exploitation :

**AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU LIGNE 002 (excédent)** 10 248.70

Section d'investissement

**AFFECTATION OBLIGATOIRE (C/1068) (en recettes)** 2 430.18

INVESTISSEMENT A REPORTER LIGNE 001 (excédent) 8 073.82

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget exposé par Madame le Maire au conseil municipal, il est proposé d'adopter le budget assainissement 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, par 9 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- ADOPTE le budget assainissement 2020, voté en équilibre en section d'exploitation pour **11 401 €** et en section d'investissement pour **29 469 €**.

Madame le Maire remercie les secrétaires Ange-Line GARNIER et Edwige MULLER pour le travail fourni pour la clôture des comptes 2019 et le budget primitif 2020.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Conseil d'école du 0 mars 2020 :**

⇒ Il a été convenu que la fête de l'école sera organisée à Saint Georges du Rosay les professeurs des écoles ne participeront pas à la partie organisation et installation des stands. Par contre les enseignants feront plusieurs représentations. Les stands de jeux resteront ouverts toute la durée des spectacles.

⇒ Collecte du papier : du 9 au 16 juillet 2020, une benne sera mise à disposition sur le parking du local communal.

Séance levée à 21h15